

INFOS

Milieus et Faune Sauvage

- A LA BOTTE DES CHASSEURS - COURRIER A LA MINISTRE « ENGAGÉE »

Dans un courrier agressif, la ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL, demande aux Inspecteurs de l'Environnement placés à l'Oncfs de ne pas verbaliser les infractions à la chasse des oies avant le 9 février 2015.

Cette instruction est manifestement illégale et de nature à compromettre l'ordre public. Nous n'avons donc pas à respecter de telles instructions. (cf. art. 28 de la loi 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

L'Unsa-Ecologie a immédiatement réagi et adressé le courrier ci-dessous à la Ministre.



Madame la Ministre,

Notre organisation syndicale représente les personnels des Corps de l'Environnement, chargés en général de missions de police de la Nature et en particulier de la police de la chasse.

Nous avons pris connaissance de votre courrier visé en objet. Celui-ci est totalement inacceptable de la part d'une ministre de la république.

En effet, comment pouvez-vous ignorer la règle de séparation des pouvoirs dans notre pays, notamment en cette période de rassemblement autour des fondamentaux qui ont fait notre démocratie.

Cette missive est en parfaite illégalité avec tous les principes généraux du droit et de ce fait méprise non seulement l'ensemble des français mais les fonctionnaires concernés que vous prenez pour des imbéciles aux ordres d'un politique engagé.

Nous vous demandons donc, Madame la Ministre de rapporter cette lettre et d'adresser vos excuses aux fonctionnaires concernés.

+ revendicatif l'Unsa!



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !!!

Secrétaire général

06-08-57-72-62

unsa.ecologie@oncfs.gouv.fr

POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un **Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement**, valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial et ses personnels de soutien indispensables.

Pour cette raison, notre OS est présente dans **divers groupes de travail**, comme par exemple le groupe de travail sur la pénibilité ou sur le marché habillement. L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.

APPEL A COTISATION — Tous ensemble plus forts !!!

Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2014

(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur :

www.unsa-ecologie.fr